Autorité belge
de la Concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 47/2025
12 décembre 2025

L'Autorité belge de la Concurrence approuve la création de l'entreprise commune ADV Automotive Group par les groupes Abeloos, Vanspringel et De Groof dans le secteur de la distribution automobile

Le 5 décembre 2025, l'Autorité belge de la Concurrence (ci-après « l'Autorité ») a approuvé la création de l'entreprise commune ADV Automotive Group par les sociétés Vanspringel EVO, Feniks Automotive et IMMO CENTRAL, sociétés mères respectives des groupes Vanspringel, Abeloos et De Groof (ci-après les Parties). Les Parties transfèreront à ADV Automotive Group les activités de concession automobile Ford et Mazda, ainsi que les activités annexes exercées par leurs filiales.

La concentration a été notifiée le 28 novembre 2025 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Le Groupe Vanspringel est actif dans le secteur de la distribution automobile en Belgique exploitant des concessions Ford à Anderlecht, Saint-Gilles et Wavre. Le groupe vend au détail des véhicules particuliers et utilitaires légers, neufs et d'occasion de la marque Ford et propose des services de carrosserie. Il offre également des services d'entretien et réparation pour la marque Ford et distribue au détail des pièces détachées de la même marque.

Le groupe Abeloos est actif dans le secteur de la distribution automobile en Belgique exploitant des concessions Ford à Vilvoorde et Schaerbeek. Il vend au détail des véhicules particuliers et utilitaires légers, neufs et d'occasion de la marque Ford et propose des services de carrosserie. Il offre des services d'entretien et réparation pour la marque Ford et distribue au détail des pièces détachées de la même marque.

Le Groupe De Groof est principalement actif dans le secteur de la distribution automobile en Belgique pour les marques Ford et Mazda. Par l'intermédiaire de ses filiales Garage J De Groof et Garage Neyt il exploite des concessions Ford à Beveren, Sint-Niklaas, Lokeren, Wetteren. Le groupe y vend au détail des véhicules particuliers et utilitaires légers, neufs et d'occasion. Il offre des services d'entretien et réparation et distribue au détail des pièces détachées pour la marque Ford. Par l'intermédiaire de sa filiale M.W.A., le groupe exploite également une concession Mazda à Sint-Niklaas qui vend au détail des véhicules particuliers, neufs et d'occasion de la marque Mazda, offre des services d'entretien et réparation pour la marque Mazda et distribue de pièces détachées de la même marque. Enfin, par l'intermédiaire de sa filiale Labrum, le groupe distribue au détail des pneus pour voitures et camionnettes à Beveren, Sint-Niklaas et Anvers.

Les Parties sont présentes dans la Région de Bruxelles-Capitale et les provinces du Brabant wallon, du Brabant flamand, de Flandre orientale et d'Anvers. Leurs activités se chevauchent sur la vente de véhicules particuliers neufs et d'occasion, sur la vente de véhicules utilitaires légers neufs et d'occasion, sur les services de carrosserie, sur les services d'entretien et réparation de véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers de marque Ford et sur la vente au détail des pièces détachées de la marque Ford.

Dans sa décision du 5 décembre 2025, l'Autorité constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

City Atrium
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

T +32 2 277 5272

info@bma-abc.be
http://www.concurrence.be

Autorité belge
de la Concurrence

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Website: www.abc-bma.be

L´Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).

PRESSE